

L'an deux mille onze, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 20 janvier 2011, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire.

Étaient présents : Agnès KIEFFER, Mario HEGY, Frank PETERSCHMITT, André AMBIEHL, Marie-Nella BINTZ, Vincent ANTOINE, Gervais BELLICAM, Jérôme HEGY, Jean-Claude FINANCE, Doris SCHNEIDER, Astrid AMBIEHL-VICHERY, Christian KUHN, Laurent TUGLER.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Procurations : François BERNET a donné procuration à Madame Agnès KIEFFER, Corinne SIGRIST a donné procuration à Monsieur Mario HEGY

Secrétariat de séance : Katia GONCALO, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 novembre 2010
2. Projet de création d'un groupe scolaire
- Maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes « Essor du Rhin »
3. Acquisition foncière rue de la Chapelle
4. Bistrot communal
- Reversement des bénéfiques au CCAS
5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le Budget Primitif 2011
6. Expérimentation de l'entretien annuel d'évaluation du personnel
7. Informations
8. Divers

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 novembre 2010

Le compte rendu de la séance du 25.11.2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Projet de création d'un groupe scolaire : maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes « Essor du Rhin »

Madame Astrid AMBIEHL-VICHERY rejoint l'assemblée

Madame le Maire expose :

L'accroissement de la population rustenhartoise à moyen terme a conduit l'équipe municipale à mener une réflexion quant aux possibilités d'évolution et d'optimisation des équipements scolaires de la commune. Dans cette optique, l'ADHAUR a été sollicitée afin de comparer le potentiel respectif de réutilisation des sites existants et la possibilité d'implantation d'un nouveau groupe scolaire sur le site de l'actuelle école maternelle (site faisant l'objet d'un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé en juillet 2007).

La note comparative rendue par l'ADAUHR se positionne en faveur de l'implantation d'une nouvelle construction abritant les équipements scolaires sur le site de l'actuelle école maternelle. En effet, cette solution présente des avantages non négligeables, notamment en matière de coût, d'accessibilité et d'aménagement (emprise foncière adaptée aux exigences réglementaires).

Aussi Madame le Maire propose-t-elle aux Conseillers Municipaux de valider le projet et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes « Essor du Rhin ».

Après en avoir débattu :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE

- Le principe de création et d'implantation du futur groupe scolaire sur le site de l'emplacement réservé à cet effet (section n° 03, parcelles n° 38 et 59) pour un montant estimatif HT de 1,8 M d'€ à 2 M d'€.

DECIDE

- De déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet susvisé à la Communauté de Communes « Essor du Rhin » par convention de mandat
- D'inscrire la somme de 10 000 € au compte c/2031 du budget primitif 2011 en prévision du paiement d'une première avance sur frais d'étude.

AUTORISE

- Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette opération

CHARGE

- La Communauté de Communes « Essor du Rhin » de solliciter au nom de la commune l'ensemble des subventions auxquelles le projet susvisé est éligible.

3. Acquisition foncière rue de la chapelle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir un pan de parcelle appartenant à Monsieur Gaston VONAU afin de régulariser l'alignement de la rue de la Chapelle. A cet effet, deux projets établis par le géomètre Bernard BRUN d'Ensisheim sont soumis aux conseillers municipaux. Le premier prévoit l'alignement et l'élargissement de la rue de la chapelle par l'acquisition d'une parcelle de 0,36 ares en bordure sud est de la chaussée, le second prévoit uniquement la régularisation de l'alignement par l'acquisition d'une parcelle de 0,05 ares en bordure sud est de la chaussée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de retenir le projet n° 2 consistant en l'acquisition d'un pan de parcelle d'une contenance de 0,36 are sis section n° 19, parcelle n° 169
- de fixer le prix de l'are à 1216,66 € (revalorisé en fonction de l'indice du coût de la construction – valeur moyenne – 3^{ème} trimestre 2010).
- de prendre en charge les frais d'arpentage ainsi que les émoluments notariés inhérents à cette opération.

AUTORISE

- Madame le Maire à signer tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2111 du budget primitif 2011

4. Bistrot communal – reversement des bénéfices au CCAS

L'ouverture conservatoire du bistrot communal du 13 au 20 septembre 2010 a engendré un bénéfice net de 308.10 €.

Monsieur Mario HEGY propose aux conseillers municipaux de reverser cette somme au CCAS de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

D'approuver la proposition susvisée.

5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur Mario HEGY expose :

préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2010.

Monsieur Mario HEGY présente également trois devis au Conseil Municipal :

Devis n° 1 de l'Entreprise MSR de Sainte-Croix en Plaine concernant l'acquisition de miroirs de sécurité antigivre et antibuée pour un montant HT de 4113.30 € HT

Devis n° 2 de l'Entreprise BIER de Rustenhart concernant des travaux de réfection d'un mur de clôture rue des Lilas afin d'améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour rue des Lilas/ rue principale pour un montant de 7438.63 € HT

Devis n° 3 de l'entreprise MSR de Sainte-Croix en Plaine concernant l'acquisition d'une station bus pour un montant de 6993.69 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à engager et mandater les dépenses les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2010

APPROUVE

Les devis susvisés

DIT

Que les crédits nécessaires seront inscrit en section d'investissement du BP 2011

CHARGE

Madame le Maire de solliciter les subventions relatives à ces dépenses.

6. Expérimentation de l'entretien annuel d'évaluation du personnel

Monsieur Jérôme HEGY rejoint l'assemblée

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que selon l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut se fonder en 2011 et 2012, à titre expérimental, sur un entretien professionnel annuel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la collectivité, en substitution de la procédure de notation.

La mise en place des entretiens professionnels peut s'appliquer à tous les cadres d'emplois ou seulement à certains cadres d'emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 76-1,
Vu le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ADOPTE

Révision du compte rendu.

Le cas échéant, le fonctionnaire peut demander la révision du compte rendu auprès de l'autorité territoriale dans un délai de quinze jours francs suivant la réception du compte rendu ; l'autorité territoriale dispose d'un délai de quinze jours à compter de la demande du fonctionnaire pour lui notifier sa réponse.

Dans un délai de quinze jours francs suivant la notification de sa réponse, le fonctionnaire peut solliciter l'avis de la Commission Administrative Paritaire sur la révision du compte rendu de l'entretien professionnel. Tous les éléments d'informations utiles à la préparation de l'avis des commissions seront communiqués.

A réception de l'avis de Commission Administrative Paritaire, l'autorité territoriale communique au fonctionnaire, qui en accuse réception, le compte rendu définitif de l'entretien professionnel.

Un bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au comité technique et transmis au conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

7. Informations

7.1 Demande de travaux du GAEC des Noyers

Les conseillers municipaux prennent connaissance de la demande de travaux émanant du GAEC des Noyers (Rheinfelderhof) consistant en la mise en souterrain de câbles électriques nécessaires au fonctionnement d'une rampe frontale d'irrigation. Les travaux consistent en trois ouverture de route entre la station de pompage du Rheinfelderhof et le Rustenhartweg (section n° 46). Madame le Maire informe les conseillers qu'un accord de principe a été notifié au demandeur qui s'est engagé à restituer les chemins ruraux dans leur état actuel, à baliser le chantier et à fournir un plan de récolement dans les deux mois suivant la fin des travaux.

7.2 Lettre de remerciement des élèves de l'école élémentaire

Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements émanant des élèves de la classe de CE2, CM1, CM2 pour la subvention accordée par le Conseil Municipal dans le but de financer la classe verte 2011 à Aubure.

7.3 Nouvelle population légale au 1^{er} janvier 2011

Les nouvelles données démographiques de l'INSEE font état de 809 habitants à compter du 1^{er} janvier 2011.

7.4 Renouvellement de la couche de roulement sur la RD 2

Madame le Maire informe les conseillers que dans le cadre d'une pré-programmation de travaux de voirie, la Direction des Routes et de Transports d'Ensisheim envisage de renouveler la couche de roulement sur la RD2, dans la traversée d'agglomération de la commune.

7.5 Communauté de Communes « Essor du Rhin » : retrait de la commune de BALGAU

Par arrêté préfectoral n° 2010-365-2 du 30 décembre 2010, la commune de Balgau a été autorisée à se retirer définitivement de la Communauté de communes « Essor du Rhin » en vue d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays de Brisach au 1^{er} janvier 2011.

7.6 Nouvelles recommandations concernant la tenue des registres

Les Conseillers Municipaux sont informés que conformément aux dispositions du Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 ainsi qu'aux circulaires préfectorale du 9 septembre 2010 et interministérielle du 14 décembre 2010, la présentation et la conservation des procès-verbaux des délibérations du Conseil Municipal sont amenés à être modifiées.

7.7 Point sur le dossier : fusion des CPI

A l'issue des prochaines élections cantonales, le CASDIS (Conseil d'Administration du SDIS) sera renouvelé. Il ne pourra donc statuer sur le projet de fusion des CPI de Hirtzfelden et de Rustenhart qu'au mois de mai 2011.

7.8 Travaux rue de la Chapelle

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue de la Chapelle, Madame le Maire a sollicité l'intégration d'un plateau ralentisseur (au niveau du panier de basket en venant de la rue de l'église par l'épicerie GSELL). Cette opération n'engendrera pas un surcoût conséquent sur le montant global des travaux.

7.8 Permis de construire N° 06829010 B0008

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le permis de construire déposé par l'EARL Ferme Saint André pour la construction d'un hangar agricole, section n°45 parcelle n° 35, a été accordé le 24.01.2011. Les modalités d'accès de la sortie de l'exploitation doivent encore être définies lors d'une réunion de concertation entre les représentants de l'Association Foncière, du Conseil Général et de la commune.

8. Divers

8.1 Monsieur Jérôme HEGY propose de céder à la commune un ancien hache-paille et un ancien pressoir qui pourraient être utilisés en guise de supports décoratifs pour le fleurissement.

8.2 Monsieur Mario HEGY informe les conseillers municipaux que la société QUALICONSULT a été retenue par la Communauté de Communes « Essor du Rhin » pour réaliser le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux. Le coût de ce dernier s'élève à 1136.20 € pour la commune.

La Communauté de Communes étudie également un projet de réalisations de bilans thermiques des bâtiments publics. Ces bilans seraient subventionnés, sous certaines conditions, à hauteur de 80% par l'ADEME.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30.

-

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 novembre 2010
2. Projet de création d'un groupe scolaire
- Maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes « Essor du Rhin »
3. Acquisition foncière rue de la Chapelle
4. Bistrot communal
- Reversement des bénéfiques au CCAS
5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le Budget Primitif 2011
6. Expérimentation de l'entretien annuel d'évaluation du personnel
7. Informations
8. Divers

Nom- Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Agnès KIEFFER	Maire		
François BERNET	1 ^{er} adjoint	Procuration à Agnès KIEFFER	
Mario HEGY	2ème adjoint		
Corinne SIGRIST	3ème adjointe	Procuration à Mario HEGY	
Frank PETERSCHMITT	Conseiller Municipal		
André AMBIEHL	Conseiller Municipal		
Marie-Nella BINTZ	Conseillère Municipale		
Vincent ANTOINE	Conseiller Municipal		
Gervais BELLICAM	Conseiller Municipal		
Jérôme HEGY	Conseiller Municipal		
Jean-Claude FINANCE	Conseiller Municipal		
Doris SCHNEIDER	Conseillère Municipale		
Astrid AMBIEHL-VICHERY	Conseillère Municipale		
Christian KUHN	Conseiller Municipal		
Laurent TUGLER	Conseiller Municipal		